

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



18106504

Tribunal de Commerce du Hainaut
- Division Commercial -

ENTRÉ
LE 29 JUIN 2018

Le Greffier

Dénomination : ETS KARAMAN

Forme juridique : SPRL

Siège : RUE DU COURTIJAT 2C - 6032 MONT SUR MARCHIENNE

N° d'entreprise : BE0442769168

Objet de l'acte : DEMISSION - NOMINATION

Suite à l'Assemblée Générale du 11 mai 2018, il est décidé à l'unanimité ce qui suit :

- L'assemblée accepte la démission de Monsieur BALBO Kevin né le 22 décembre 1994, domicilié Rue J. Wauters 75 à 7140 Morlanwelz et ce avec effet au 30 juin 2018;

- Monsieur BALBO Kevin cède ses 55 parts sociales à Monsieur Boncher Dylan, né le 08 septembre 1998, domicilié Rue de Berzée 29 à 5651 THY LE CHÂTEAU.

Le mandat de Monsieur Boncher Dylan prendra effet à la date du 01 juillet 2018 et s'occupera également de la partie coiffure de la société.

Après le transferts des parts sociales, la répartition sera comme :

Monsieur Mikail KARAMAN détient 375 parts;

Monsieur Unal KARAMAN 300 parts;

Monsieur Tekin OZMETE 265 parts;

Monsieur Damien VOLKAERTS 55 parts.

Monsieur Dylan BONCHER 55 parts.

La séance est levée à 19H30

KARAMAN Unal
Gérant

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 10/07/2018 - Annexes du Moniteur belge